



Frais déplacement parents

Par **Titi1973**, le **29/08/2018** à **15:31**

Bonjour,

Ma question concerne les frais de déplacement de mon enfant qui a 16 ans sachant qu'avec son père nous nous sommes séparés à l'amiable (pas de jugement juridique établi). Il vit avec lui et a déménagé à Cannes, je vis à Paris, donc la question est : est-il dans l'obligation de partager avec moi les frais de transport sachant que je lui ai proposé de les partager avec lui et que lui ne veut pas ?

Si oui faut il que je passe devant un JAF ? et combien de temps cela met il pour obtenir une décision du JAF ?

Dans l'attente de votre réponse, merci d'avances.

Par **morobar**, le **29/08/2018** à **18:40**

Bonjour,

Pas d'accord écrit, même amiable ==> pas d'obligation pour quiconque.

Il faut donc passer devant le JAF.

Selon l'encombrement du tribunal, mais compter tout de même plusieurs semaines.